

Cercle Condorcet 86 **Qu'est-ce qu'être pauvre aujourd'hui en France ?**
(Texte de l'Introduction au débat). Poitiers. Janvier 2019

Les différentes dimensions de la pauvreté, ses causes et conséquences ? Du secours aux pauvres d'autrefois au prochain plan de lutte contre la pauvreté, faut-il redéfinir des critères ? comment lutter et agir efficacement pour réduire la pauvreté ?

1. Les estimations chiffrées. Repères

Un état des lieux a été dressé dans le 1er rapport public de l'Observatoire des inégalités en France avec des données chiffrées.

Selon INSEE 2016 : le taux de pauvreté est de **14%** - soit 1 personne sur 7 – si on prend comme référence le seuil à 1026 euros par mois équivalent à 60% du revenu médian. Ce taux reste assez stable, il varie entre 17% et 13% depuis 1970. Mais entre 2005 et 2015, le nombre de pauvres aurait augmenté de 1 million. Et, si on ne prenait pas en compte les aides sociales, le taux de pauvreté sur les mêmes bases grimperait à 22 % soit 1 personne sur 5.

Aujourd'hui on s'accorde à dire qu'il y aurait 8,8 millions de « pauvres » en France sur environ 67 millions d'habitants. Parmi les pauvres, près de la moitié soit 4,15 millions d'habitants sont attributaires de minima sociaux (RSA, minimum vieillesse, allocation aux adultes handicapés, allocation de solidarité spécifique). 65 % des pauvres vivent dans les grandes villes.

Il y a deux seuils pour mesurer la pauvreté, celui de l'Insee considérant le seuil de pauvreté à 1026 euros par mois ou moins et un autre, un seuil de plus grande pauvreté à 855 euros par mois et moins (50% niveau de revenus médian). C'est ce dernier que privilégie l'observatoire de la grande pauvreté.

35 % des familles monoparentales sont pauvres ;

38% des chômeurs le sont ;

26% des moins de 30 ans gagnent moins de 1027 euros contre 7,4 % des 65 ans et plus

Chauffage : 6 % des ménages (INSEE 2012) ne peuvent maintenir leur logement à bonne température.

Alimentation – Cantines scolaires – Banque alimentaire – Resto du cœur – : 1 français sur 5 (selon Ipsos Secours populaire) serait en situation de précarité alimentaire, ne pouvant pas assurer trois « repas » corrects par jour.

2. La mesure de la pauvreté

Définir un seuil de pauvreté

En France et en Europe, le seuil de pauvreté est fixé de façon relative. On considère comme pauvre une personne dont les revenus sont inférieurs à un certain pourcentage du niveau de vie dit « médian ». Le niveau de vie médian est celui qui partage la population en deux, autant gagne moins, autant gagne davantage. Ce pourcentage est de plus en plus souvent fixé à 60 % du revenu médian, alors que, jusqu'en 2008, le seuil à 50 % était le plus couramment utilisé en France. Aucun seuil n'est plus objectif qu'un autre. Il s'agit d'une convention statistique. On peut tout aussi bien opter pour un seuil à 40 % ou à 70 %. L'Observatoire des inégalités publie les différents seuils mais utilise le plus souvent le seuil à 50 % dans ses analyses qu'il juge plus conforme à la réalité de la pauvreté considérant que le seuil à 60 % exagère la situation.

Au fond il existe un seuil usuel de pauvreté à 1026 euros revenus par mois (60% du niveau de vie médian) et un autre, un seuil de grande pauvreté à 855 euros (50% niveau de vie médian)

Seuils de pauvreté mensuels selon le type de ménage

Unité : euros

	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %	Seuil à 40 %
Personnes seules	1 026	855	684
Familles monoparentales avec un enfant de - de 14 ans	1 334	1 112	889
Couples sans enfant	1 539	1 283	1 026
Couples avec deux enfants de - de 14 ans	2 155	1 796	1 436
Couples avec deux enfants de + de 14 ans	2 565	2 138	1 710

France métropolitaine.

Source : Insee –

Le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) a créé en 1990 l'indice de développement humain, puis deux indicateurs synthétiques de pauvreté : l'IPH-1 et l'IPH-2 (Indicateur de Pauvreté Humaine).

Définition de l'IPH (Indicateur de la Pauvreté Humaine)

L'**Indicateur de la Pauvreté Humaine** ou **IPH** est un indice composite, créé par le **PNUD** (Programme des Nations Unies pour le Développement), mesure le niveau de pauvreté d'un pays.

Pour les **pays en développement**, l'**IPH-1** est constitué de 3 indicateurs:

- Indicateur de longévité (P1): pourcentage de décès avant 40 ans.
- indicateur d'instruction (P2) : pourcentage d'analphabétisme des adultes
- indicateur de conditions de vie (P3), lui-même composé de 3 sous-indicateurs : accès à l'eau potable, accès aux services de santé et enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale.

Pour les **pays développés**, l'**IPH-2** est constitué de 4 indicateurs :

- Indicateur de longévité (P1): **pourcentage de décès avant 60 ans;**
- indicateur d'instruction (P2) : **taux d'illettrisme des adultes;**
- indicateur de **conditions de vie (P3)** : pourcentage de personnes vivant en dessous de la demi-médiane de revenu disponible des ménages;
- indicateur d'exclusion (P4) : **le taux de chômeurs depuis plus de 12 mois.**

3. LE FUTUR PLAN PAUVRETE

8,8 millions de personnes pauvres

Un plan de 8 milliards d'euros. Le montant de la "stratégie nationale" s'élèvera à huit milliards d'euros répartis sur quatre ans, jusqu'à la fin du quinquennat, et

ses mesures sont déjà "entièrement financées", selon l'Elysée. Elle s'appuiera sur deux "piliers", **la prévention de la précarité, notamment chez les plus jeunes, et l'aide à la réinsertion vers l'emploi.**

- **Des repas à un euro dans les cantines pour les plus fragiles.**

Le président Macron a annoncé que 50 millions seraient consacrés à l'aide sociale à l'enfance et sa volonté d'étendre le repas à un euro dans les cantines pour les plus fragiles.

- **La création d'un "service public d'insertion".** Emmanuel Macron a également souhaité que l'État aide les départements à mieux accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment bénéficiaires du RSA, en créant un "service public de l'insertion".

- **"Une "loi en 2020" pour créer "un revenu universel d'activité".** Emmanuel Macron a annoncé par ailleurs une "loi en 2020" visant à créer "un revenu universel d'activité" qui fusionnerait plusieurs prestations sociales pour "garantir un seuil minimal de dignité" à tous.

La concertation

Des responsables associatifs ont été invités par le chef de l'Etat lors d'un déjeuner à l'Elysée début septembre (2017). Face à Emmanuel Macron et ses conseillers, il y avait Claire Hédon pour ATD Quart Monde, Véronique Fayet pour le Secours catholique, Christophe Robert pour la Fondation Abbé-Pierre, Thierry Beaudet pour la Mutualité française, Laurent Berger pour la CFDT et Jimmy Losfeld pour les étudiants de la Fage.

Groupes de travail

Six groupes de travail sont lancés, coprésidés chacun par un responsable associatif et un élu local. Un délégué interministériel, Olivier Noblecourt, est nommé. *« Son job : compiler les propositions des groupes de travail, les tester, trouver des voies de passage entre les priorités de l'Etat, des départements et des associations, repérer sur le terrain les expériences qui marchent et faire un reporting constant à la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, à Matignon et aux deux conseillères de l'Elysée en première ligne, Constance Bensussan et Anne de Bayser ».*

3. Transition débat : pauvreté multidimensionnelle ?

Outre la dimension pécuniaire, la pauvreté s'exprime sous des dimensions regroupées sous le terme de « pauvreté humaine ». Il s'agit des dimensions **sanitaire, éducationnelle, sociale, culturelle, et politique de la pauvreté.**

Un plan de lutte contre la pauvreté suppose qu'on prenne en compte l'aspect multidimensionnel de la pauvreté même si le premier critère reste celui du revenu par personne. Comment redéfinir ces critères?

Serge Bernard. Sources : Le Figaro, Le Point, Insee 2016, Observatoire des Inégalités 2016.

